



Accord paritaire du bâtiment

Séance d'information aux entreprises

Alain Magnenat, Référent AI pour l'accord paritaire

22 mai 2019

- Monsieur M. (28 ans)
- Maçon non qualifié (cl.B)
- Problèmes cardiaques
- Incapacité à poursuivre un travail physique (effort)
- Annonce du cas à l'AI et à la cellule d'analyse
(DP le 10.12.2016 et Demande le 21.1.2017, analysé à la cellule le 18.02.2017)

- Début rapide des mesures d'intervention précoce:
- Orientation de 4 semaines en atelier (avril 2017)
- Projet défini puis validé: Horlogerie
- Cours de français & d'arithmétique (17.6 – 2.7.2017)
- Formation en école : Posage-emboîtage (5.7– 9.8.2017)
- Stage pratique en entreprise (5.10 – 31.12.2017)

Coordination des partenaires:

Planification et financement des mesures par l'AI et la cellule - Indemnités poursuivies par l'assureur maladie
- Motivation de l'assuré

- Poursuite de la formation :
- Reclassement AI car conditions remplies
- Poursuite du stage pratique (1.1 – 31.1.2018)
- Module de base en horlogerie (1.2 – 3.6.2019)
- Recherche d'un employeur avec l'aide de l'AI
- Octroi d'une allocation d'initiation au travail avec engagement par un employeur.

Financement des mesures et des indemnités journalières
par l'AI

- Monsieur E. (40 ans)
- Monteur - électricien avec CFC
- Problèmes cervicaux
- Incapacité à exercé son poste à 100%
- Annonce du cas à l'AI (DP mars et Demande AI en avril)

- Entretien rapide à l'AI (Mai)
- Examen de possibilité interne à l'entreprise
- Instruction rapide du dossier
- Annonce du cas à la cellule d'analyse (septembre)
- Entretien avec l'employeur (septembre)

- Reclassement AI car conditions remplies :
- Technicien en électricité: projet sur mesure répondant aux compétences de l'assuré et aux besoins de l'entreprise
- Formation pratique en entreprise & cours théoriques externes
- Maintien du salaire et du contrat pendant la formation
- Financement des mesures et des indemnités journalières de l'AI versées à l'employeur

- Pour l'entreprise :
Maintien du savoir-faire, conservation d'un bon employé
Formation à coût maîtrisé
Responsabilité sociale
- Pour l'assuré :
Activité adapté aux problèmes de santé
Maintien d'un emploi à 100%
Maintien de son salaire
- Poursuite des cotisations AVS-AI-LPP...

LA BONNE DIRECTION

